

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS:

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00	
	UNION POSTALE - - - FRS 20.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit. Directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bon de poste, doivent être faits payables à l'ordre de: "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit:

LE PRIX COURANT, Montréal.

LE PRIX COURANT AU TABLEAU D'HONNEUR

Nous recevons un superbe volume intitulé: "Newspapers Worth Counting", édité par George P. Rowell, éditeur de l'American Newspaper Directory et de l'excellente publication: "Printers' Ink", que connaissent tous les commerçants et industriels qui font de la publicité sur une certaine échelle.

Ce volume est accompagné d'une lettre de l'éditeur dans laquelle il nous dit: "Dans l'ouvrage "Newspapers Worth Counting", le rapport concernant votre journal le place devant les yeux des annonceurs dans une meilleure lumière qu'il n'arrive à cinq autres pils dans n'importe quelle demi-douzaine de publications".

Nous avons eu la curiosité bien naturelle de jeter un coup d'oeil sur le rapport concernant "Le Prix Courant" et de comparer ce rapport avec celui concernant chacun des journaux commerciaux du Canada.

Nous avons eu la satisfaction de constater, et nous sommes certains que nos lecteurs constateront avec la même satisfaction, que "Le Prix Courant" et une autre publication de la Compagnie de Publications Commerciales sont les seuls journaux de commerce du Canada à avoir la mention: Ce journal a droit à une place au Tableau d'Honneur de "Printers' Ink".

A nos lecteurs et aux commerçants qui font de la publicité de tirer leurs conclusions.

LA REVISION DU TARIF

Un banquet que vient de lui offrir le Comité de Réforme de Montréal, l'Hon. J. A. Irving, ministre des finances, a naturellement, dans le discours qu'on attendait de lui, touché quelque peu à la question si actuelle du tarif des douanes.

Le ministre des Finances a déclaré qu'à partir du début de la session, le projet

de révision du tarif du gouvernement sera soumis au Parlement.

Nous souhaitons qu'il soit discuté sans retard afin que les changements à apporter au tarif actuel soient connus du commerce aussitôt que possible.

L'époque actuelle pour cette discussion est on ne peut plus propice: toutes les importations pour le commerce de fin d'automne et de l'hiver sont pour ainsi dire faites et les importateurs ont quelque temps devant eux avant de songer à passer les ordres qui devront être remplis au début de la prochaine saison de navigation.

On ne pouvait s'attendre à ce que l'Hon. M. Fielding entrât dans des détails au sujet du prochain tarif, ces détails étant réservés à la Chambre des Communes qui les discutera.

Mais il pouvait indiquer, et c'est ce qu'en attendait de lui, les principes généraux sur lesquels le gouvernement s'est appuyé pour la préparation du tarif qui va être présenté à l'approbation du Parlement.

"Nous nous sommes efforcés, a dit le Ministre, d'établir des tarifs qui donneront une équitable protection aux industries nationales sans imposer une hausse des prix aux consommateurs.

"Notre intention est de maintenir le principe d'une préférence accordée à l'Angleterre, principe que nous avons posé, en dépit de violentes critiques, en 1897, et qui, nous le croyons, compte pour beaucoup dans le progrès que le Canada a fait dans l'opinion du monde civilisé.

"Les tarifs préférentiels pourront être modifiés dans quelques cas, mais le principe sera maintenu; nous continuerons à donner une substantielle préférence aux produits de la mère-patrie.

"Puis, nous aurons une autre série de tarifs accordant un léger avantage aux nations qui désirent développer leurs relations commerciales avec nous, sur les nations qui nous ont fermé leur marché".

Nous aurons donc trois tarifs distincts: 1o Un tarif maximum ou général; 2o

Un tarif préférentiel en faveur de l'Angleterre; 3o Enfin, un tarif minimum ou spécial pour les pays qui abaisseront leurs tarifs en notre faveur.

En terminant son discours, le Ministre des Finances a fait cette déclaration: "Nous ne pouvons guère espérer que notre projet de révision du tarif satisfasse les extrémistes de l'école du haut tarif ni les extrémistes de l'école du bas tarif".

En effet, le Ministre a eu soin précédemment de dire que le tarif devait être modéré, parce qu'il fallait concilier les intérêts des populations agricoles de l'Ouest et ceux des manufacturiers de l'Est. Nous pouvons tenir pour assuré que les extrémistes de l'école du haut tarif ne seront pas satisfaits. Ils le seront d'autant moins que le tarif général déjà modéré, d'après le Ministre lui-même, sera encore réduit en faveur de l'Angleterre, d'une part et en faveur des autres nations qui nous appliqueront leur tarif minimum ou des concessions, d'autre part. Dans ces conditions, nous nous demandons si les partisans d'un tarif modéré pourront eux-mêmes se déclarer satisfaits. Pour les extrémistes du bas tarif—lisons les libre-échangistes—nous n'avons pas à nous en occuper; un simple tarif de revenu même ne saurait leur plaire.

Un tarif modéré ou mieux un tarif qui donnerait une équitable protection aux industries nationales—pour nous servir des expressions du Ministre—ne peut s'entendre de deux façons.

S'il est modéré, il ne peut subir des diminutions sans danger pour nos propres industries. Par conséquent, à moins que le tarif préférentiel en faveur de l'Angleterre et le tarif minimum ne portent que sur des articles que ne produit pas le Canada, leur mise en vigueur viendra modifier des droits déjà modérés, et il est à craindre que la protection équitable dont nous parle le Ministre des Finances ne soit plus suffisante pour assurer le progrès de nos industries, ou plutôt de quelques-unes d'entre elles.